

Règlement de la chasse aux œufs

La participation à la chasse aux œufs est gratuite et est ouverte à tous les enfants verrichons jusqu'à 10 ans.

Des chocolats sont à gagner (dans la limite des stocks disponibles).

En cas d'intempéries ou d'autres événements, la municipalité se réserve le droit d'annuler la chasse aux œufs.

La participation à cette chasse aux œufs vaut acceptation du présent règlement.

Déroulement

Avant de démarrer la chasse aux œufs dans la square, les enfants doivent s'inscrire auprès des membres du Conseil Municipal présents sur place le jour de la manifestation.

Les enfants se voient attribuer un numéro.

Ils doivent retrouver ce numéro caché dans le square sur 1 œuf en bois.

Une fois l'œuf en bois trouvé, les enfants doivent le rapporter à l'équipe organisatrice qui leur remettra en échange des chocolats.

En bonus, un tirage au sort de 3 numéros aura lieu à la fin de la chasse aux œufs . Les enfants s'étant vu attribuer ces numéros pendant la chasse aux œufs gagneront un lot plus important.

Responsabilités

Chaque enfant est sous la responsabilité des ses parents, la municipalité ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un éventuel incident.

Afin de garantir la sécurité de tous, un parent ou responsable de l'enfant doit être présent pendant le déroulement de la chasse aux œufs.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès et d'évincer toute personne dont le comportement troublerait le bon déroulement de la manifestation.

Nous vous demandons de respecter et de ne pas dégrader le site.

Droit à l'image

Durant la chasse aux œufs, vous autorisez l'équipe organisatrice à fixer l'image et/ou le son sur support photo ou vidéo de votre enfant lors de sa participation et les diffuser sur les réseaux sociaux de la commune et le bulletin municipal.

Si vous refusez, merci de le signaler lors de l'inscription.